

PARTIE III.—RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA

Section 1.—Développement du statut extérieur du Canada*

L'évolution des relations extérieures du Canada se manifeste par l'expansion de son Ministère des Affaires extérieures.

En 1909, lorsque ce ministère fut constitué, la représentation canadienne outre-mer se confinait au haut commissaire fixé à Londres (depuis 1880) et à un agent général en France (depuis 1882), n'étant ni l'un ni l'autre pourvu d'un statut diplomatique.

Les négociations du Canada avec les puissances étrangères en matière de commerce et délimitations de frontières étaient effectuées par l'intermédiaire du British Foreign Office, des ministres ou hauts fonctionnaires canadiens prenant parfois part aux négociations. Les relations avec le reste de l'Empire s'effectuaient par l'entremise du Colonial Office. La voie ordinaire de communication avec le gouvernement britannique était le gouverneur général, qui représentait alors la Couronne ainsi que le gouvernement du Royaume-Uni. Il est vrai que des hauts fonctionnaires remplissaient à l'étranger les fonctions de commissaire du commerce et d'agent d'immigration; mais ils représentaient des ministères particuliers du Gouvernement fédéral et n'agissaient pas au nom du Gouvernement comme tel.

L'établissement d'un Ministère des Affaires extérieures fut d'abord proposé en 1907 par un vétéran de l'administration, Joseph Pope (plus tard sir Joseph Pope). A son avis, le temps était venu d'un "mode de disposition plus systématique de ce que nous pouvons appeler, faute d'une meilleure expression, les affaires extérieures du Dominion". L'incorporation subséquente de cette locution dans le titre du Ministère a coïncidé avec son usage en Australie pour la même raison, savoir qu'un seul ministère soit chargé de la correspondance d'un caractère international aussi bien qu'intra-impérial. Deux ans plus tard, lorsque le Parlement canadien a légiféré en faveur de l'établissement du Ministère, il fut attaché au Secrétariat d'Etat sous la direction, à titre de secrétaire d'Etat des Affaires extérieures, de sir Joseph Pope.

Aucun sens particulier ne fut attaché à cette époque à l'apparition de ce ministère, considéré simplement comme méthode utile d'amélioration de la procédure ministérielle et de disposition plus efficace de la correspondance avec les autres pays. Le premier progrès significatif eut lieu en 1912, alors que le ministère fut placé, par statut, sous la conduite directe du Premier Ministre, comme sir Joseph l'avait d'abord projeté. Le Premier Ministre assumait en même temps le titre additionnel de Secrétaire d'Etat des Affaires extérieures.

Première phase.—Le progrès des premières années du Ministère fut tranquille et discret. Un seul de ses fonctionnaires fut invité à faire partie de la délégation canadienne de la Conférence de la Paix, à Paris, en 1919. Ce n'est que deux ans plus tard que le Ministère fut chargé du haut commissariat à Londres. Néanmoins, la guerre de 1914-18 modifia la politique canadienne, les troupes canadiennes ayant acquis au prix de leur sang pour le Canada, sur les champs de bataille européens, le droit au statut de nation. Grâce à leurs exploits depuis Ypres jusqu'à Mons, sir Robert Borden, alors Premier Ministre du Canada, pouvait réclamer pour le Canada une participation à la paix, le droit à une signature indépendante du Traité de Versailles et l'affiliation indépendante à la Société des Nations.

* Préparé au Ministère des Affaires extérieures, par F. H. Soward.